



DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - Tél. 47 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - Tél. 47 44 66

Direction Départementale de l'Équipement
9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - Tél. 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE ST-JEAN-DE-VAUX

N° INSEE 402

LEGENDE

Code de classement

INONDATIONS	
1 ₁	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1 ₂	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents ou d'affaiblissement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
5 ₁	Glissements importants - Construction interdite
5 ₂	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
6 ₁	Zone dangereuse - Construction interdite
6 ₂	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA - Construction réglementée: interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 10 11 1981	ECHELLE 1 / 10000
Dessinateur:	Modifié: 25 08 1985	
	Approuvé: 198	